

CSE du 11 mai 2020 : la FNEC FP-FO défend les diplômes et les programmes nationaux contre le diplôme Blanquer à la tête du client

Les textes relatifs au DNB et au baccalauréat ont été examinés au Conseil Supérieur de l'Éducation du 11 mai. Pour le baccalauréat comme dans beaucoup d'autres domaines, au compte de la crise sanitaire, le gouvernement semble vouloir aller toujours plus loin dans les réformes. Les mesures qui sont proposées à titre exceptionnel vont dans le sens du renforcement du contrôle continu qui était au cœur de la réforme Blanquer. Si les textes proposés sont publiés, la session 2020, pourrait constituer un précédent fâcheux, pour ne pas dire un laboratoire pour aller au bout du démantèlement du diplôme.

Toujours sans nouvelles de l'épreuve orale de français du baccalauréat

En dépit de la lettre commune des organisations syndicales et de jeunesse, le ministre répond au Sénat que les épreuves auront lieu. La direction des affaires scolaires se contente d'indiquer que le ministre a connaissance du positionnement syndical et qu'il réfléchit !

Bac et brevet sous le signe des ordonnances

Les textes ne seront pas soumis au vote. L'article 13 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation de la période d'urgence sanitaire prévoit que : « (...) **les projets de texte réglementaire ayant directement pour objet de prévenir les conséquences de la propagation du covid-19 ou de répondre à des situations résultant de l'état d'urgence sanitaire sont dispensés de toute consultation préalable obligatoire prévue par une disposition législative ou réglementaire (...)**. » Les organisations syndicales ont été consultées mais à condition de valider le principe du contrôle continu. Dans sa lettre au Directeur général de l'enseignement scolaire en date du 16 avril, le SNFOLC, avec la FNEC FP-FO, a fait savoir son refus de s'inscrire dans ce cadre.

Des mesures qui aggravent la nature inégalitaire du contrôle continu

La mise en œuvre du contrôle continu pose de nombreux problèmes. Tout d'abord, il s'agit de la destruction du caractère national du baccalauréat. C'est pourquoi FO y est viscéralement opposée.

Les mesures prises aggravent cela et démontrent, s'il le fallait, que contrôle continu et égalité républicaine sont incompatibles.

Le relevé de note du baccalauréat sera constitué à partir de la moyenne des moyennes du premier et du second trimestre, dans chaque discipline.

Le ministère prévoit que le jury académique prenne en charge l'harmonisation des notes, non pas au niveau d'une discipline comme cela se fait en temps normal, mais au niveau de l'établissement. Si la moyenne des résultats des élèves au baccalauréat, session 2019, en Histoire-géographie dans la série ES en Terminale était 14/20 et que la moyenne du contrôle continu session 2020 pour la même discipline et la même série est de 12/20, une « revalorisation » sera opérée.

Sur quels critères ? Le ministère répond avoir confiance en « l'harmonisation intelligente » au sens de l'intelligence humaine. FO comprend qu'il s'agit, encore une fois, de faire porter la responsabilité aux personnels et à leur arbitrage local.

.../...

Par ailleurs, les enseignants sont en droit de se demander ce qu'il restera de leur évaluation à l'arrivée. La confusion entre évaluation formative et certificative est préjudiciable pour tous, élèves et professeurs.

Le jury délibérera ensuite sur la base du livret, pour délivrer le baccalauréat et les mentions. Le calendrier de ces échéances reste inchangé mais il est prévu que le jury puisse se réunir par téléconférence à condition que les participants puissent être identifiés.

Sur proposition du jury et à titre exceptionnel, les élèves ayant échoué suite aux épreuves du second groupe pourraient participer à la session de remplacement de septembre.

Ainsi, il y a donc un souci majeur d'égalité de traitement. Il faut noter que ces candidats, dont un ignore sur quels critères ils seront sélectionnés et les candidats libres, auront droit à des épreuves écrites.

Enfin, le jury, pour attribuer le diplôme, pourra valoriser « *l'engagement, les progrès et l'assiduité* ». Cette disposition est manifestement contraire à l'égalité républicaine garantie par les statuts de la fonction publique. Le fonctionnaire s'expose à être accusé de ne pas respecter l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 : « *Le fonctionnaire traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur dignité.* »

En l'état, il s'agirait donc d'un baccalauréat 2020 maison à la tête du client.

La FNEC FP-FO n'était pas demandeuse de ces modalités. La mise en œuvre de la session exceptionnelle ne fait que renforcer les revendications des personnels sur le bac et le lycée Blanquer. Le ministre serait bien inspiré de renoncer à son projet et d'abandonner les E3C.

Le DNB : démonstration par l'absurde de l'inanité de la réforme du collège

La note finale résultera de la moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles et des résultats du socle commun. C'est l'usine à gaz XXL avec un collège réforme 2014 aggravé.

Lorsque l'évaluation par compétences a été faite par couleurs, il va falloir convertir la couleur en points. Sur quelle base ? Il faut éviter « *l'automatisme et faire confiance aux équipes.* » répond le ministère.

Quelle discipline sera retenue pour l'EIST ?

De nombreuses questions sans réponses et tout à la charge des personnels au niveau local.

Ce qui se profile, c'est une charge de travail décuplée avec, en 3^{ème}, un conseil de classe dit d'orientation début juin qui se couplerait au suivi des élèves par le professeur principal et le PSYEN par « ENT, mail, messagerie instantanée » et un conseil de fin d'année qui remontera les notes du brevet et qui tiendra compte « selon le contexte local de reprise, de l'assiduité des élèves de 3^{ème} ».

La FNEC FP-FO invite les personnels à se réunir dès maintenant en visioconférence si nécessaire, pour exiger :

- les garanties sanitaires indispensables pour une reprise des cours dans le cadre des programmes nationaux : dépistage systématique, masques FFP2, gants, gel...
- l'abrogation de la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat, abandon des E3C
- le rétablissement des épreuves nationales, anonymes, terminales du baccalauréat
- le rétablissement du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire.